

la lettre

N°6

Août 2010

d'Alain Fouché



EDITO

Démocratie et solidarité

La réussite du modèle démocratique occidental repose largement sur la solidarité, ce n'est plus à démontrer. J'ai déjà eu l'occasion, à ce sujet, d'évoquer, dans ces colonnes mêmes, le problème des retraites qui se trouve actuellement au cœur du débat. Je voudrais y revenir afin de rappeler que les réformes nécessaires, pour être acceptées doivent être justes. Et il est juste de considérer qu'une personne ayant commencé de travailler à l'âge de 16 ans, puisse obtenir sa retraite lorsqu'elle a accompli le nombre d'années de travail requis. Si ce dernier par exemple a été fixé à 41, la retraite sera accordée à 57 ans, si l'intéressé le désire, et à taux plein. Se pose encore la question de la pénibilité. Tout le monde paraît disposé à intégrer ce paramètre dans le calcul, encore faudrait-il le définir clairement. J'observe en effet que les professions ont toutes tendance à s'occulter, d'une manière ou d'une autre, cette caractéristique. Et la difficulté est bien là. Il convient donc de prendre le temps de définir parfaitement le concept qui ne peut pas être extensible à l'infini. Des commissions ad hoc composées de personnes compétentes (représentants des professions, des syndicats, médecins du travail, économistes, universitaires etc.) doivent parvenir à résoudre ce problème délicat.

La solidarité, c'est aussi l'organisation d'une société bien tempérée dans laquelle la sécurité de chacun est assurée par la collectivité de même que celle de ses biens. Tout désordre dans ce domaine frappe

d'abord les plus démunis, les plus fragiles, les plus humbles, et c'est là aussi une source de très graves injustices. Il ne s'agit pas ici de rechercher l'ordre pour l'ordre mais de faire en sorte que nos concitoyens puissent vivre paisiblement dans les villes et les villages où ils ont choisi de s'établir. Des réformes doivent être accomplies dans le plus profond respect du droit qui est le fondement le plus sûr de notre démocratie. L'ordre républicain doit être une valeur qui rassemble tous les citoyens quelles que soient leurs opinions, philosophiques, religieuses ou politiques. Encore faut-il qu'ils aient le sentiment que ceux qui leur demandent sacrifices et efforts, soient dignes de le faire et soient **exemplaires** dans leur comportement. Il convient donc pour les dirigeants, s'ils veulent que leurs actions inspirent crédibilité et confiance, qu'ils s'attaquent en premier lieu à la délinquance en col blanc, la plus insupportable de toutes, plus insupportable encore lorsque des hommes politiques qui doivent être irréprochables, viennent à y être mêlés. Il est du devoir du gouvernement de se montrer intransigeant sur ce chapitre. C'est une question de bon sens et je rappellerai à ce sujet et pour conclure, cette phrase de **Chateaubriand** qui me paraît définitive : « **Tout est perdu quand l'intelligence est dans ceux qui sont gouvernés et non dans ceux qui gouvernent** ».

Alain FOUCHÉ
Sénateur de la Vienne
Président du Pays Chauvinois

En séance



Garde à vue :

censure du Conseil Constitutionnel



Le 30 Juillet dernier, le Conseil Constitutionnel a déclaré que les principaux articles du Code de Procédure Pénale concernant la garde à vue « **sont contraires à la Constitution** ». Une décision conforme à la jurisprudence de la Cour Européenne de Justice. La déclaration d'inconstitutionnalité ne prendra effet qu'au 1^{er} Juillet

2011, ce délai peut paraître long pour certains mais le Premier Ministre a déclaré qu'un **Projet de Loi serait déposé dans les prochaines semaines**. Alain Fouché est intervenu à plusieurs reprises au Sénat sur ce dossier.

Chiffre

Chaque année ce sont 800.000 personnes qui sont mises en garde à vue.



Proposition de loi relative aux violences faites aux femmes

Le texte adopté par le Sénat le 9 Juillet dernier a pour but de protéger les **femmes victimes** de violences au sein de leur couple et de renforcer le droit des victimes et des **enfants**. Il vise notamment à **faciliter le dépôt de plaintes par les femmes** qui sont sou-



vent freinées par la peur de représailles, de perdre la garde de leurs enfants, par le risque de se retrouver sans logement ou par crainte d'expulsion. Le texte prévoit une mesure phare : « **l'ordonnance de protection** » qui peut être délivrée par le juge aux affaires familiales lorsque des « violences exercées au sein du couple ou au sein de la famille par un conjoint, ou un ancien partenaire, mettent en danger la personne qui en est victime et qui subit personnellement et directement un préjudice physique, moral ou matériel ». Le juge, qui doit statuer dans les 24 heures, peut être saisi par la victime ou par le Ministère Public (ou Parquet).



Les familles surendettées face aux banques

Marielle Cohen-Branche, conseiller à la Cour de Cassation a remis un rapport à Madame **Christine LAGARDE**, Ministre de l'Economie sur la relation entre les personnes surendettées et leurs banques. Plusieurs de ces propositions ont été reprises dans la loi du 1^{er} Juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation : notamment **interdire à l'établissement bancaire de facturer des frais** de rejet d'avis de prélèvement ; éviter que pendant la période du dépôt de dossier de surendettement ne se déroulent des **actions de recouvrement** plus ou moins sauvages. Une autre proposition concernant l'accompagnement social de ces personnes est à l'étude. Des avancées concrètes ont été adoptées pour les personnes concernées, mais des efforts restent à faire.



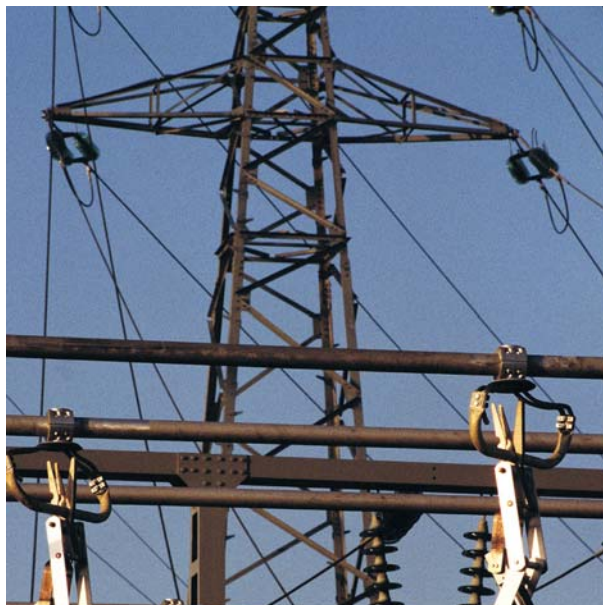
Temps de parole des politiques à l'échelle locale

Alain Fouché a interpellé Frédéric Mitterrand **Ministre de la Culture et de la Communication** sur le temps de parole des hommes et femmes politiques sur les médias locaux et régionaux. En effet, le contrôle existe au niveau national mais quand est-il à l'échelon local ? Le Ministre a confirmé que le **principe d'équité doit être respecté au niveau local**, comme au niveau national. Les règles du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) s'imposent aussi aux médias locaux (presse et télévision). Des contrôles sont effectués ponctuellement, en période électorale ou non, par le CSA en demandant aux chaînes de télévision et radios locales les relevés de temps de parole. Le principe du pluralisme politique doit être respecté pour **plus de démocratie**.



Projet de loi sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME)

Le projet de texte a été adopté en première lecture à l'Assemblée Nationale le 15 Juin dernier, il vient au Sénat début Septembre. Il a pour objectif de favoriser le développement de la concurrence sur le marché de l'électricité tout en maintenant aux clients français le bénéfice de la compétitivité du parc de production nucléaire d'EDF. Pour ce faire, la loi permettra aux fournisseurs alternatifs d'avoir accès à cette électricité nucléaire à un prix régulé. Il s'agit d'une réforme profonde du marché de l'électricité français que je suis de très près. **Je veillerai** à ce que les conditions de cession de cette électricité aux fournisseurs alternatifs **permettent à EDF de continuer à disposer des ressources financières nécessaires pour assurer les investissements importants à réaliser sur son parc de production.**



télégramme

Le site internet du Sénat fait peau neuve

La nouvelle version du site du sénat est en ligne : plus clair et plus dynamique, il met l'accent sur l'actualité parlementaire. Il se veut aussi au service des territoires, notamment en proposant l'accès gratuit à plus de 50 quotidiens locaux.

www.senat.fr



Proposition de loi relative à l'urbanisme commercial

Adoptée par l'Assemblée Nationale en Juin dernier, elle viendra au Sénat en fin d'année. L'objectif de cette proposition de loi est de donner les moyens aux Maires de **maîtriser le développement des commerces et des grandes surfaces** dans leur ville. Les projets de commerces seront soumis à une commission régionale d'aménagement commercial dès qu'ils dépasseront 300 m². **Alain Fouché soutiendra cette proposition de loi** qui rétablit l'équilibre entre les grandes surfaces et les commerces de proximité qui font vivre nos communes rurales.





Loi de modernisation agricole : premières avancées pour notre agriculture et nos agriculteurs



L'agriculture française
3^{ème} puissance mondiale
1,6 Millions d'actifs
42 Milliards d'euros de chiffres d'affaires

Pour faire face à la crise que traverse l'agriculture française et qui touche les agriculteurs de plein fouet, le gouvernement a lancé des mesures d'urgence, notamment pour répondre à la baisse massive de leurs revenus. Des prêts bonifiés ont été débloqués, ainsi que des allègements de charges financières et sociales. Le projet de loi de modernisation agricole s'ajoute à ces mesures en affichant plusieurs objectifs : **stabiliser les revenus des agriculteurs, renforcer la compétitivité de l'agriculture française, mettre en place une véritable politique de l'alimentation et lutter contre le « gaspillage » des terres agricoles.** Votée par le parlement il y a peu, cette loi est une première étape, toutefois des **efforts restent à faire** dans ce domaine pour faire face aux défis de l'alimentation de demain et à l'avenir de nos agriculteurs.

Spams : halte aux escroqueries sur les téléphones mobiles...

Alain Fouché est intervenu en séance au Sénat afin d'attirer l'attention du Ministre sur leur évolution croissante. Rappelons que les spams sont des **messages indésirables** envoyés en grande quantité soit sur nos boîtes aux lettres électroniques soit sur nos **téléphones portables**. Le plus souvent, ils prennent la forme d'un **SMS frauduleux** suite auquel nous sommes tentés de rappeler le numéro indiqué, qui est un **numéro surtaxé**. L'Etat et les opérateurs ont mis en place un **numéro d'urgence 33 700** sur lequel le client peut transférer son SMS. L'émetteur pourra ainsi être identifié et des poursuites pourront être engagées à son égard : des mesures concrètes pour lutter contre ces escroqueries de grande ampleur.



Nouveau dispositif pour les petites entreprises du Chauvinois

Le Pays Chauvinois va mettre en place un dispositif de soutien **aux petites entreprises, commerciales, artisanales et de services**, aussi bien en ville que dans la ruralité (CORDEE TPE*). Ce sont des mesures d'aide financières à des projets de développement qui prennent la suite des ORC (Opérations Rurales de Commerces) et mises en œuvre par le Pays dans le cadre de ses projets de développement économique et d'aménagement du territoire. Son but étant de maintenir et de **développer les services indispensables** à la population locale. Pour financer cette opération qui pourra se dérouler sur **3 ans** (2011-2012-2013), plusieurs partenaires seront sollicités : l'Etat, le Conseil Général, le Conseil Régional et l'Europe. L'ensemble des élus du Pays sont très attentifs à l'aménagement et au développement économique de notre territoire. Tout sera mis en œuvre pour soutenir les projets des entreprises, indispensables à la vie de nos communes.

Une opération importante pour le Pays Chauvinois.

** Coordination Régionale de Développement de l'Economie par l'Emploi pour les Très Petites Entreprises.*



Entreprises éligibles
Commerciales / Artisanales / Services
Moins de 10 salariés
Chiffre d'Affaires de moins de 900.000 €

Pluie de montgolfières dans le ciel Chauvinois

Deux journées exceptionnelles ont étoilé le ciel Chauvinois lors de la **seconde coupe d'Europe Espoirs**, à l'initiative du Conseil Général et de l'atelier de l'aérosation, en partenariat avec la Ville et l'Aéroclub. La manifestation s'est achevée par la victoire d'Etienne Mercier, de Reims, suivi de Andrew Holly, et de Laure de Coligny de L'Aine. En marge de la Coupe d'Europe, le public a assisté à de nombreuses animations : démonstration de voltige aérienne, baptêmes de l'air, sauts en parachute, vols en planeur et en ULM. Des personnes handicapées ont eu la possibilité de découvrir la montgolfière dans le cadre du partenariat « Coups de pouce Sorégies ». Une belle manifestation pour le plus grand bonheur des spectateurs venus en nombre.



Ligne Poitiers - Chauvigny : pourquoi pas ?

Dans les années 1980, nous avons déjà formé le **projet** de conserver cette ligne en exploitation jusqu'au Blanc, mais **la SNCF y était défavorable**. Dans les années 1990, avec les élus de la Communauté de Communes nous avons acquis une partie de la voie entre **Jardres, Chauvigny et Fleix** : on parlait ainsi de navette Poitiers-Chauvigny, puisque cette ligne est continue. Nous avons alors mis en place le Vélo Rail à la fois pour maintenir cette infrastructure mais aussi pour améliorer le développement touristique. A titre d'exemple, la ligne **Chinon – Richelieu** a été réouverte il y a plusieurs années sous l'impulsion de mon collègue Sénateur-Maire de Chinon, **Yves DAUGE** : c'est aujourd'hui une réussite du point de vue de l'utilisation sous forme de navette. Pour desservir le Pays Chauvinois, une vraie étude complète sur le coût de renforcement des voies et sur les taux de fréquentation estimés a été demandée à Réseau Ferré de France. **Si l'intercommunalité** n'avait pas acheté les quelques kilomètres de rails entre Fleix et Jardres, puisque le tronçon Jardres-Poitiers est utilisé par la coopérative, le dos-



sier serait définitivement clos car les voies auraient été vendues. Ce peut être un projet d'envergure pour le service public et aussi de développement économique de notre territoire, sans oublier le respect de l'environnement. Plusieurs soutiens à ce projet se sont manifestés : des élus de divers horizons, des associations, le Président des Retraités CGT des Cheminots. Naturellement ce projet ne pourra voir le jour que si un large partenariat s'installe entre les Collectivités et Réseau Ferré de France : c'est un dossier très complexe.

LA LETTRE D'ALAIN FOUCHÉ

3, rue du Moulin Saint-Léger – BP 46 – 86300 CHAUVIGNY - Courriel : a.fouche@senat.fr – Blog : www.alainfouche.fr
Tél. 05 49 41 05 53 – Fax 05 49 41 11 06

Cette lettre est financée personnellement par son auteur

